Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises
La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 14/06/2024

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 14/06/2024
Département : (75) Paris (75)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/743692
N° d'annonce : 743692

FRANCE TELEVISIONS

Société anonyme au capital de 424.741.000 €

Siège social : 7 Esplanade Henri de France 75015 PARIS

432 766 947 R.C.S. Paris

Aux termes du procès verbal du 14 mars 2024, le Conseil d'administration a pris acte :

- de la fin du mandat d'administrateur représentant de l'Etat de M. Charles SARRAZIN en date du 10 janvier 2024,

- de la nomination, par décret du 11 mars 2024, de M. Gustave GAUQUELIN demeurant 15 rue Auguste Mayet - 92600 Asnières sur Seine pour siéger au Conseil d'administration de la société France Télévisions en qualité d'Administrateur représentant de l'État.

Aux termes du procès verbal du 13 mai 2024, le Conseil d'administration a pris acte :

- de la fin du mandat d'administrateur de Mme Chantal JANNET, à compter du 11 avril 2024,

- de la nomination, par décision de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique en date du 10 avril 2024, de Mme Guillemette LENEVEU demeurant 101 rue de Prony - 75017 Paris pour siéger au Conseil d'administration de la société France Télévisions en qualité d'Administrateur personnalité indépendante représentant les associations de défense des consommateurs pour une durée de cinq ans à compter du 11 avril 2024.

Mention sera portée au RCS de Paris

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeS6HhVQ3
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeS6HhVQ3

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)